

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLACE DE  
L'EUROPE-VALÉRY GISCARD D'ESTAING DU 17 AU 19 NOVEMBRE 2023 A  
L'OCCASION DU SALON DES LOISIRS CREATIFS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,

- CONSIDERANT que ces manifestations nécessitent des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du salon des loisirs créatifs, du jeudi 16 novembre 2023 à 20 heures au dimanche 19 novembre 2023 à 20 heures,

- 30 places de stationnement seront réservées pour les exposants place de l'Europe-Valéry Giscard d'Estaing (côté bâtiment du service Education).

Article 2 : Cette réservation sera signalée par des panneaux.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, la Commandante de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 octobre 2023

Le Maire,

Le Premier Adjoint  
Jean-Marie Vonderscher



Bruno TOUSSAINT